

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1511

Artikel: Bernard Bertossa : l'homme qui a tenu ses promesses
Autor: Tanquerel, Thierry
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008508>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'homme qui a tenu ses promesses

Ayant prêté serment, il y a douze ans, comme premier procureur général socialiste, après avoir été élu par le peuple sur un véritable programme, Bernard Bertossa a fait une chose très simple : il a pris son serment au pied de la lettre et appliqué son programme. Cela lui a valu une popularité sans égale pour un accusateur public et la rancune, teintée de jalousie, de ceux dont il a perturbé les petits et les grands profits.

Bertossa s'est d'abord donné les moyens de poursuivre « le riche comme le pauvre, le puissant comme le faible, l'habitant du pays comme l'étranger », pour reprendre les termes du serment. Il l'a fait en utilisant le plus rationnellement les forces existantes, en arrachant quelques renforts, en innovant dans les modalités de poursuite, en renforçant l'indépendance du pouvoir judiciaire, sans jamais chercher l'excuse facile de l'impuissance pour ne rien tenter. Il n'a ainsi plus été question, par exemple, de baisser les bras devant la violence domestique et sexuelle, la délinquance routière ou la criminalité économique.

Les reproches des adversaires

Ni privilèges ni fausses excuses, telle est la devise que l'on pourrait attribuer à Bertossa. Fondée sur le principe d'égalité, mais aussi sur la responsabilité des individus vis-à-vis de la so-

ciété, sa politique est en cohérence avec ses valeurs de gauche. Mais elle a dépassé les clivages partisans. Plusieurs de ses très fermes soutiens au sein de la magistrature sont issus de partis du centre et de la droite. À l'inverse, il n'a pas toujours obtenu un appui unanime des socialistes.

Ses adversaires lui ont surtout reproché de négliger la délinquance locale au profit d'affaires dépassant les forces de la justice genevoise et de trop médiatiser son action.

Son contre-pied est redoutable, car il ne procède pas de l'habileté contournée des politiciens ou des avocats, il surprend en allant droit au but, en revenant toujours à l'essentiel

Le premier grief est factuellement faux et teinté de beaucoup d'hypocrisie. Les mêmes qui demandent un recentrage sur la criminalité locale, réagissent violemment, parfois en dépassant les bornes de la décence, lorsque la justice genevoise met son nez dans une affaire, celle de la BCG, dont les faits, les accusés et les victimes

(tous les contribuables genevois!) sont strictement locaux.

Le second reproche manque tout autant sa cible. Bertossa a compris les vertus pédagogiques de l'action de la justice. Il n'offre aux médias ni états d'âme ni anecdotes pittoresques. Il affirme des valeurs sociales, montre ce que la justice fait pour les protéger, explique comment elle pourrait mieux le faire si les politiques le voulaient bien. Certes, il n'en résulte pas, comme l'affirme un avocat renommé dans un sophisme trop habile, que Genève est le dernier endroit où un cri-

minel irait aujourd'hui déposer de l'argent sale (et que, dès lors, Bertossa ayant si bien réussi, il n'a plus en face de lui que des innocents). Mais l'effet dissuasif d'une justice proclamant de façon crédible qu'il n'existe plus a priori de domaines ou de territoires d'impunité est bien réel. L'image éthique de Genève ne peut qu'y gagner.

Une fidélité sans faille au serment

Bien sûr, une bonne politique ne réussit pas sans que son initiateur mette à son service les qualités personnelles qui conviennent. C'est peu dire que celles de Bertossa sont adaptées à sa fonction : capacité de travail, rapidité intellectuelle, esprit de décision, rectitude, indépendance farouche, sens de la communication. Faut-il pour autant en faire une sorte de saint laïc, avec ce que cela peut

comporter d'inquiétante intolérance ? Il est vrai que sa conception presque sacerdotale de la fonction de magistrat l'a poussé à s'opposer à des innovations intéressantes, comme la magistrature à temps partiel.

Mais en faire, comme le voudraient ses détracteurs, un croisé de la pureté morale sans pitié pour les faiblesses humaines est un contresens. Ses deux mandats n'ont nullement été marqués par une course au tout répressif ou par une inflation des peines requises. Son secret est ailleurs : il assume pleinement son discours et son action. Regardez-le débattre : son contre-pied est redoutable, car il ne procède pas de l'habileté contournée des politiciens ou des avocats, il surprend en allant droit au but, en revenant toujours à l'essentiel. Toujours le même serment.

Thierry Tanquerel

L'austère et le radical

La succession de Bernard Bertossa aurait pu se jouer devant le peuple entre deux magistrats aux qualités reconnues et dont l'estime réciproque est notoire : l'actuel procureur Jean-Bernard Schmid et la présidente du collège des juges d'instruction Christine Junod.

Si le premier est bien le candidat de l'Alternative, les grands électeurs de l'Entente ont choisi de justesse Daniel Zappelli, juge au Tribunal de première instance. L'expérience et la compétence de ce dernier sont loin d'égaliser celles de son rival. Le candidat radical mise dès lors sur une élection selon les clivages politiques classiques en espérant une plus forte mobilisation à droite, fréquente en cas de faible participation. S'étant engagé à « défendre les intérêts de l'Entente » (DP n° 1508), il a marqué son désir de rupture avec la politique menée par Bernard Bertossa, notamment en ce qui concerne la criminalité économique internationale et la délinquance routière.

Mais Schmid, dont l'allure austère ne doit pas cacher l'ouverture d'esprit, pourrait séduire hors de son camp, malgré le handicap de son étiquette (Alliance de gauche), de nombreux électeurs sensibles à la continuité de l'action du procureur général sortant.